

Copie pour Monsieur l'Ambassadeur A. Weitnauer

0714.12
o.714.111. - PO/vz

Le 20 février 1978

ca

Note à Monsieur l'Ambassadeur A. Hegner

Par note du 19 décembre au Chef du département, dont il nous a envoyé copie, M. A. Maillard a proposé que le Conseil fédéral provoque une résolution de l'Assemblée générale "assurant la Suisse que, si le peuple souverain se prononçait en faveur de l'adhésion, la Suisse serait la bienvenue à l'ONU sans avoir à éprouver la moindre crainte concernant le respect de sa neutralité, qui est considérée comme étant dans l'intérêt de la paix mondiale".

Par note du 5 janvier, dont vous avez reçu copie, M. Maillard propose maintenant que des démarches très confidentielles soient entreprises à cet effet auprès des Neuf, de l'Autriche, du Canada, de la Suède et des Etats-Unis.

Nous tenons à vous faire savoir que nous nous opposerions catégoriquement à une entreprise de cette nature si elle était véritablement envisagée sérieusement. L'adhésion de la Suisse aux Nations Unies est un problème d'ordre interne qui doit être réglé librement, sans immixtions de l'extérieur. Les propositions de M. Maillard sont de nature à creuser un fossé entre le peuple suisse et le Conseil fédéral. Au surplus, la Suisse n'a intérêt ni à internationaliser le problème de son adhésion, ni à remettre en discussion la valeur de sa neutralité.

Copie à :

Division politique III

- M. l'Ambassadeur A. Weitnauer
- Direction du droit international public (Pometta)
- M. l'Ambassadeur R.L.Bindschedler
- Secrétariat politique